



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3157

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : Requalification du centre-bourg - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3157**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : **Requalification du centre-bourg - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 relative à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014, le Conseil de communauté a approuvé l'inscription de l'opération de requalification du centre-bourg de la Commune de Fleurieu sur Saône.

Cette opération est issue d'une étude de centralité réalisée en 2007 et fixant le développement du centre de la Commune pour une décennie. Le projet global de requalification du centre-bourg est donc pluriannuel.

Compte tenu des incertitudes qui pesaient sur le devenir des abords de la place Guimet (mutation à venir d'une propriété adjacente, construction envisagée en fond de place sur un foncier communal), il avait initialement été décidé d'exclure cette dernière du périmètre opérationnel. Il était ainsi prévu de restreindre la présente opération à la place de la mairie et la Grande rue jusqu'en limite de la place Guimet, ainsi qu'au parvis de l'espace Fleurieu et à la rue du stade au droit des interventions.

Lors du démarrage des études, la mairie de Fleurieu sur Saône a indiqué qu'elle avait désormais une plus grande visibilité quant au devenir du tènement qu'elle détient au fond de la place Guimet, et sur lequel elle prévoit la construction d'un bâtiment en lieu et place du jeu de boules.

Ce bâtiment devant être construit en limite de la place Guimet, la mairie de Fleurieu sur Saône a demandé que le périmètre opérationnel soit étendu à cette place, permettant ainsi une meilleure mise en valeur.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- unifier le traitement des principaux espaces publics,
- clarifier et valoriser les connexions et cheminements entre les différents espaces,
- anticiper et intégrer la mutation foncière des espaces proches.

Dans le cadre du projet, la place de la mairie sera rendue piétonne. L'aménagement permettra de mettre en valeur le bâtiment de la mairie tout en rendant celui-ci accessible par la construction d'une rampe d'accès aux normes. Il est prévu d'aménager des lieux propices aux rassemblements pour les fêtes de village, ainsi qu'autour du monument aux morts. Une forte présence végétale sera maintenue par la mise en valeur des 4 grands platanes, ainsi que par l'aménagement en bandes de massifs plantés.

La place Guimet, aujourd'hui occupée par un parking, sera également rendue piétonne. Il y est prévu l'aménagement d'un espace destiné au jeu de boules. Le reste de la place sera aménagé sous la forme d'un parterre engazonné, tout en maintenant un maximum de platanes existants au regard de leur état phytosanitaire. Des cheminements de type "pas japonais" seront prévus pour relier la place au futur bâtiment communal.

La Grande rue et la rue du stade seront traitées en plateau, confortant ainsi l'effort d'apaisement de la circulation automobile au centre du bourg. Des places de stationnement, en nombre limité, y seront prévues. Un cheminement piétons aux normes sera créé le long de l'espace Fleurieu dont le parvis sera réaménagé en unité avec la place de la mairie.

Le coût global de l'opération s'élève à 800 000 € TTC.

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2012-2687 en date du 9 janvier 2012, a individualisé une autorisation de programme pour les études et le foncier d'un montant de 50 000 € TTC.

Compte tenu de l'autorisation de programme déjà votée, une autorisation de programme est nécessaire à hauteur de 750 000 € TTC, pour le lancement des travaux.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est porté à 800 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les orientations d'aménagement de la requalification du centre-bourg de Fleurieu sur Saône.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° OP09O2655, individualisée le 9 janvier 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 750 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparties selon l'échéancier suivant : 750 000 € TTC en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 800 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.